

TABLEAU RECAPITULATIF DES EVENEMENTS ET ACTIONS

La liste suivante des événements et les actions décrites ci-après restent soumises à l'appréciation du professionnel de l'aide aux victimes, et plus particulièrement du psychologue, qui pourra adapter le dispositif à la situation qui lui est évoquée.

CARACTERISTIQUES DE L'EVENEMENT	DÉMARCHE DU MINISTÈRE	ACTION France Victimes	TYPE D'ACTION
Les personnes sont victimes, proches ou témoins d'un(e) : <ul style="list-style-type: none"> - Infraction ex : violences, homicide ou blessures involontaires (accident de la circulation, accident de travail), agression sexuelle... - Suicide ou décès « naturel » (les personnes assistent au suicide ou découvrent le corps) 	<p>(Lors d'événements catastrophiques, mobilisation de la CUMP qui intervient dans les 48h)</p> <p>Saisine France Victimes</p>	<p>Saisine AAV locale</p>	<p>Intervention d'un psychologue clinicien du réseau France Victimes qui adapte le dispositif en fonction des conditions de l'événement</p>
La personne est victime de harcèlement moral	<p>Saisine France Victimes</p>	<p>Saisine AAV locale</p>	<p>⇒ Intervention d'un psychologue clinicien du réseau France Victimes</p>
Les personnes n'assistent pas à l'événement* : <ul style="list-style-type: none"> - Accident - Suicide - Décès <p>*Dans les cas de deuil, il n'y a pas de traumatisme mais la collectivité est touchée, voire ébranlée par l'événement</p>	<p>Saisine France Victimes</p>	<p>Mobilisation d'un psychologue clinicien du réseau France Victimes</p>	<p>Guidance* par un psychologue clinicien du réseau France Victimes et orientation auprès de la CUMP et/ou des services hospitaliers</p> <p>* Accompagnement téléphonique : aide à la décision ; transfert de compétence ; soutien dans la gestion de la situation. Exemples : comment annoncer la mort ; comment communiquer auprès des élèves</p> <p>Aucune intervention du psychologue sur site ou au siège de l'association locale</p>